

Informations de base	
2021/2723(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Règles relatives aux informations à transmettre par les pays tiers et par les autorités et organismes de contrôle aux fins de la supervision de leur reconnaissance au titre de l'article 33, paragraphes 2 et 3, du règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil en ce qui concerne les produits biologiques importés ainsi qu'aux mesures à prendre dans le cadre de cette supervision Complétant 2014/0100(COD) Subject 3.10.09.04 Agriculture biologique 3.70.17 Label et étiquetage écologique européen, écoconception	

Portail de documentation			
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2021)03572	27/05/2021	
Document annexé à la procédure	C(2023)6081	05/09/2023	